

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1182

présenté par
M. Falorni et M. Philippe Vigier

ARTICLE 17

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« prévention »,

insérer les mots :

« et de bilan personnalisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La population des patients ayant été atteints par un cancer est de plus en plus importante, qu'il s'agisse de patients qui n'ont plus de traitement (après cancer) ou de patients qui ne sont plus traités que par hormonothérapie (phase de rétablissement). En effet, si le taux d'incidence du cancer reste relativement stable chez l'homme et augmente chez la femme depuis 1990, les taux de mortalité diminuent dans les deux sexes (- 2 % pour les hommes et -0,7 % pour les femmes entre 2010 et 2018 selon la Ligue contre le cancer). 3,8 millions de Français vivent avec le cancer et 160 000 en décèdent chaque année (données de la Ligue contre le cancer).

Il est nécessaire d'adapter les bilans de prévention aux besoins spécifiques de cette population. Inclure un objectif de bilan aux consultations de prévention permet de prendre en compte les besoins spécifiques des populations concernées.